The image shows the interior of a grand, historic library. The room is filled with long wooden tables and chairs, each equipped with a lamp. The ceiling is high and ornate, featuring intricate carvings and several large, glowing chandeliers. The walls are made of stone and feature large arched windows. In the background, there are bookshelves and a balcony with a railing. The overall atmosphere is one of quiet study and intellectual pursuit.

Nathalie Heinich

# DÉFENDRE L'AUTONOMIE DU SAVOIR

FONDATION POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE  
[fondapol.org](http://fondapol.org)

Novembre 2021



FONDATION POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE  
*fondapol.org*

[fondapol.org](http://fondapol.org)



# DÉFENDRE L'AUTONOMIE DU SAVOIR

Nathalie HEINICH

La Fondation pour l'innovation politique  
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

## FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

*Un think tank libéral, progressiste et européen*

Née en 2004, la Fondation pour l'innovation politique s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle vise deux objectifs : contribuer à un débat pluraliste et documenté, et inspirer la décision publique.

**Reconnue d'utilité publique**, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site **fondapol.org**. De plus, sa plateforme **data.fondapol** permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire, soit par exemple 33 langues pour l'enquête *Démocraties sous tension*, menée dans 42 pays.

La Fondation peut dédier une partie de son activité à des enjeux qu'elle juge stratégiques. Ainsi, le groupe de travail « **Anthropotechnie** » examine et initie des travaux explorant les nouveaux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales. Il contribue à la réflexion et au débat sur le transhumanisme. « **Anthropotechnie** » propose des articles traitant des enjeux éthiques, philosophiques et politiques que pose l'expansion des innovations technologiques dans le domaine de l'amélioration du corps et des capacités humaines.

**La Fondation pour l'innovation politique est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
I. DÉFINIR L'AUTONOMIE DE LA SCIENCE.....	10
II. NÉCESSITÉ DE L'AUTONOMIE DE LA SCIENCE.....	11
III. LES MOYENS DE L'AUTONOMIE.....	12
1. Garanties institutionnelles.....	12
2. Garanties organisationnelles.....	13
3. Garanties intellectuelles.....	13
4. Garanties juridiques.....	15
IV. MENACES EXTERNES.....	16
1. Pressions religieuses et politiques.....	16
2. Pressions économiques.....	16
3. Interférences des réseaux sociaux.....	17
V. MENACES INTERNES.....	18
1. Atteintes institutionnelles.....	18
2. Atteintes organisationnelles.....	19
VI. LA CONFUSION DES ARÈNES.....	22
1. Les méfaits des convictions idéologiques.....	22
2. Les méfaits du postmodernisme.....	23
3. Les méfaits du wokisme.....	25
VII. PARADES.....	28
1. Clarifier la notion de la « liberté académique ».....	29
2. Quelques mesures.....	30
CONCLUSION.....	32

# RÉSUMÉ

La science ne peut se développer sans respect de son autonomie, c'est-à-dire sans indépendance par rapport à des pouvoirs extérieurs et sans conscience de la spécificité de ses enjeux et de son fonctionnement. Or cette autonomie tend à être de plus en plus menacée, non seulement par des pressions provenant du monde social (notamment économique) mais aussi, de l'intérieur, par la pénétration d'idéologies cultivant la porosité des frontières entre le savoir et l'opinion, entre la vérité scientifique et la croyance, ainsi qu'entre la conviction politique et la mission de production et de transmission des connaissances. La présente note propose un rappel des principes et des garanties qui fondent l'autonomie de la science, un état des lieux du mouvement régressif qui l'affecte et, pour finir, quelques propositions pour y remédier, de façon à préserver ce bien commun qu'est le savoir.



# DÉFENDRE L'AUTONOMIE DU SAVOIR

**Nathalie HEINICH**

Directeur de recherche en sociologie (classe exceptionnelle) au CNRS,  
membre du Centre de recherches sur les arts et le langage (Cral) de l'École des hautes études  
en sciences sociales.

## INTRODUCTION

Il est des valeurs qui, telle la démocratie, paraissent installées une fois pour toutes dans le paysage politique, jusqu'à ce qu'on s'aperçoive qu'elles sont en train de se déliter, voire qu'elles appartiennent déjà au passé. Il en va de même de l'autonomie de la science, menacée aujourd'hui non seulement en tant que pratique effective mais aussi en tant que valeur. Or c'est elle qui garantit la validité de ce que produit l'activité scientifique, c'est-à-dire le savoir. Et le savoir est un bien commun, qu'il faut préserver et favoriser. C'est pourquoi il importe de prendre conscience de ces nouvelles menaces et de se donner les moyens de les contrer.

Après une définition succincte de la notion d'autonomie de la science, nous en argumenterons la nécessité, puis nous en préciserons les moyens, avant de décrire les principales menaces qui pèsent actuellement sur elle, et de proposer pour finir quelques pistes pour y remédier.

## I. DÉFINIR L'AUTONOMIE DE LA SCIENCE

L'autonomie de la science consiste avant tout en l'indépendance des recherches menées en son nom à l'égard d'injonctions venant d'autres domaines ou champs d'activité : pouvoirs religieux, politiques, économiques... Mais elle signifie également l'indépendance non plus par rapport à des instances extérieures mais aussi envers des idéologies professées au sein même du monde scientifique et qui influencent la production et la transmission des connaissances en les éloignant de la visée d'objectivité et de vérité qui est au fondement de l'activité scientifique.

Cette dernière caractéristique – la visée de l'activité – relève d'un impératif non plus d'indépendance mais de *spécificité* : c'est le fait de se donner la connaissance comme fin en soi qui définit le cadre de l'activité scientifique, à la différence par exemple d'une visée de progrès technique – qui peut découler des découvertes de la science, mais ne les justifie ni ne les motive nécessairement – ou d'une visée d'amélioration morale ou politique de la société.

La prise en compte de la visée de l'activité scientifique, et non plus seulement de ses conditions effectives, permet de mettre en évidence la nature duelle de l'autonomie de la science. Elle apparaît en effet non seulement comme une *réalité* factuelle, observable, mais aussi comme une valeur à faire advenir : être à soi-même sa propre fin est ce qui définit une *valeur*<sup>1</sup>. C'est dire que l'autonomie peut souffrir tant d'obstacles à sa réalisation effective, sur le plan de la réalité (comme en ont témoigné récemment des révélations sur la manipulation des données scientifiques au profit d'industries cherchant à éviter l'interdiction de leurs produits), que de contestations de sa nécessité, sur le plan des valeurs (par exemple lorsque des convictions idéologiques ou des objectifs militants sont présentés comme des visées légitimes pour des chercheurs).

Enfin, cette autonomie ne relève pas d'une dichotomie, de type ou bien/ou bien, entre une science qui serait autonome et une science qui ne le serait pas, mais plutôt d'une gradation sur l'axe du plus au moins d'autonomie : celle-ci est donc toujours relative. C'est pourquoi le concept d'autonomie tel qu'il a été introduit en sociologie doit s'entendre plutôt comme un moment dans un processus d'autonomisation<sup>2</sup> : l'autonomie de la science, toujours plus ou moins accomplie, est à penser comme un fait non pas absolu mais relatif, en même temps que comme une valeur plus ou moins partagée.

1. C'est ce qu'on nomme l'« autotélisme » des valeurs. Sur ce thème, voir Nathalie Heinich, *Des valeurs. Une approche sociologique*, Gallimard, 2017.

2. Pierre Bourdieu en a fait un élément fondamental de description de l'évolution du « champ » artistique [voir Pierre Bourdieu, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Seuil, 2<sup>e</sup> éd., 1998, ainsi que Esteban Buch, « L'autonomie », in Nathalie Heinich, Jean-Marie Schaeffer et Carole Talon-Hugon (dir.), *Par-delà le beau et le laid. Les valeurs de l'art*, PUR, 2014, p. 23-32].

Indépendance et spécificité de l'activité scientifique, considérées à la fois comme un fait et comme une valeur, et dans une perspective non pas statique mais dynamique : voilà comment on peut définir utilement l'autonomie de la science.

## II. NÉCESSITÉ DE L'AUTONOMIE DE LA SCIENCE

La science occidentale s'est construite peu à peu grâce au processus d'autonomisation. N'en donnons ici que quelques exemples emblématiques.

Tout d'abord, c'est l'emprise de la religion dont les savants ont dû se dégager : on sait que Giordano Bruno fut brûlé publiquement pour avoir développé la théorie héliocentrique selon laquelle c'est la Terre qui tourne autour du Soleil. Aujourd'hui encore, la théorie créationniste, dans des pays pourtant scientifiquement aussi avancés que les États-Unis, tente de disqualifier cette avancée majeure dans l'histoire des sciences que fut l'explication darwinienne de l'origine des espèces par la sélection naturelle.

Il a fallu également, pour que la science progresse, échapper à l'emprise du politique. Celle-ci s'est particulièrement illustrée au XX<sup>e</sup> siècle avec le stalinisme, qui entendait soumettre la « science bourgeoise » à la « science prolétarienne », jusqu'à produire avec Lyssenko<sup>3</sup> une pseudo-théorie génétique censée correspondre au programme politique marxiste – théorie au nom de laquelle ses opposants ont pu être envoyés au Goulag. Autant dire que la génétique a dû, pour poursuivre son développement, s'émanciper de ce type d'injonctions.

Quant aux enjeux économiques dont les travaux des chercheurs ont tout intérêt à se déprendre, ne citons ici que les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), créé en 1988 : s'il s'avérait que leurs conclusions soient soumises à des préoccupations d'ordre économique, tendant par exemple à maintenir les bénéfices des industries émettrices de gaz à effet de serre, il est clair que ces travaux, pourtant issus des meilleurs spécialistes mondiaux, n'auraient non seulement aucune validité scientifique mais aussi aucune utilité politique. On perçoit bien dans ce type de cas à quel point le respect de l'autonomie scientifique, s'agissant non seulement des thèmes de recherche mais même, dans les pires des cas, des méthodes et des résultats, est une question d'intérêt général.

3. Lyssenko promettait de pouvoir sauver l'agriculture en imposant des caractères héréditaires aux plantes, et en réalisant ainsi leur « rééducation socialiste ». Cette théorie qui devait balayer la « génétique bourgeoise » et dont l'absurdité finit par être reconnue, eut une influence dans la communauté scientifique au-delà des frontières soviétiques, notamment en France.

Enfin, nous y reviendrons, la question de l'autonomie est particulièrement sensible dans les sciences de l'homme et de la société car elles sont beaucoup plus vulnérables que les sciences de la nature à la pénétration de convictions religieuses, morales ou politiques au sein de l'activité scientifique<sup>4</sup>. Et la quête exclusive de la vérité historique, sociologique, anthropologique, à l'exclusion de toute tentative pour étayer un préjugé, y est d'autant plus nécessaire lorsque les résultats du travail de recherche peuvent avoir des effets politiques ou juridiques. On l'a vu récemment avec le rapport sur le génocide des Tutsi au Rwanda remis au président de la République, en mai 2021 par l'historien Vincent Duclert<sup>5</sup> : si l'enquête des historiens avait été biaisée par la volonté de disculper ou d'accuser la France, un tel travail n'aurait eu, là encore, ni intérêt scientifique, ni impact politique. Seul le respect d'objectifs proprement scientifiques donne de la valeur à ce type de productions.

### III. LES MOYENS DE L'AUTONOMIE

Il existe toute une batterie de moyens pour faire exister, garantir et attester l'autonomie de la science. Nous allons passer en revue les principaux, d'ordre institutionnel, organisationnel, intellectuel et juridique.

#### 1. Garanties institutionnelles

Tout d'abord, les garanties institutionnelles sont fournies par les institutions académiques<sup>6</sup> elles-mêmes, en tant qu'elles sont dotées de procédures de recrutement et de promotion basées exclusivement sur la compétence expertisée par les pairs, ainsi que de procédures de contrôle et de sanction de l'activité de leurs membres. C'est le cas des universités et des grands organismes de recherche (CNRS, Insee, Ined, Inserm, IRD, Inrap...). En cas de manquement à l'intégrité scientifique, il est possible de saisir la direction

4. Malgré cette vulnérabilité des sciences de l'homme et de la société, notamment de la sociologie, il n'en existe pas moins des critères de rigueur largement reconnus « permettant de distinguer clairement ce qui relève d'une démarche scientifique de ce qui relève de l'engagement militant » [Olivier Galland, « Où va la sociologie ? », telos-eu.com, 15 juin 2021, <https://www.telos-eu.com/fr/societe/ou-va-la-sociologie.html>].

5. Voir Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994). Rapport remis au Président de la République le 26 mars 2021*, Armand Colin, 2021 ([www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/279186\\_1.pdf](http://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/279186_1.pdf)).

6. À la différence de la France, où il a pris de nos jours une connotation quelque peu négative, le terme « académique » renvoie dans le monde anglophone à tout ce qui concerne à la fois l'université et la recherche, ce pourquoi nous l'utiliserons de préférence à « universitaire », trop restrictif car centré sur l'enseignement.

de l'établissement concerné, ainsi que les instances de régulation constituées de membres de la communauté académique, telles que le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ou le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser)<sup>7</sup>. En outre – et c'est le cas, notamment, de la France, à la différence des États-Unis –, le fait que les enseignants-chercheurs soient rémunérés par l'État ou ses établissements publics, sur des postes pérennes, permet à ceux-ci de ne pas dépendre des attentes ou des avis de leurs financeurs – sponsors, mécènes et/ou étudiants.

## 2. Garanties organisationnelles

Ces garanties institutionnelles s'accompagnent de garanties d'ordre organisationnel, qui cadrent les obligations incombant aux chercheurs en matière non pas de résultats mais de moyens. Ce sont les règles de validation des travaux scientifiques des chercheurs, sous forme de publications dans des revues à comité de lecture ou d'ouvrages dans des collections spécialisées. Ces règles reposent sur une condition fondamentale garantissant l'autonomie : l'expertise par les pairs, dont nous venons de voir qu'elle est pratiquée également pour les recrutements et promotions par les institutions. Concrètement, tout article soumis à une revue scientifique doit faire l'objet d'une évaluation anonymisée par au moins deux spécialistes du sujet, qui le valideront (souvent en demandant des modifications) ou non. La procédure n'est certes pas sans défauts dans ses applications, mais dans son principe c'est la meilleure solution qui ait été inventée pour s'assurer que les publications scientifiques – et parfois même les communications aux colloques – soient conformes à des normes minimales de qualité, définies par le milieu académique lui-même et en fonction d'enjeux proprement épistémiques, c'est-à-dire relevant de la connaissance.

## 3. Garanties intellectuelles

Quels sont donc ces critères de qualité sur lesquels s'appuient ces procédures de validation ? Nous abordons ici la troisième catégorie de garanties, d'ordre non plus institutionnel ou organisationnel mais intellectuel. Même si elles ne sont pas – hélas ! – systématiquement enseignées aux futurs chercheurs, elles font partie du bagage professionnel qui s'acquiert sur le tas et sans lequel aucune carrière scientifique ne devrait être possible.

7. Il existe une charte de l'intégrité scientifique à laquelle tout un chacun peut se référer : Pierre Corvol, « Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique », rapport remis à Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 29 juin 2016 ([www.academie-sciences.fr/pdf/communiquerapport\\_corvol\\_290616.pdf](http://www.academie-sciences.fr/pdf/communiquerapport_corvol_290616.pdf)).

Citons notamment la fiabilité des sources, la traçabilité des données (notamment par les références indiquées en note, qui constituent une preuve incontournable de probité du travail), la bonne connaissance et la mention des travaux existant sur le sujet (dont témoigne la bibliographie), la cohérence du raisonnement, ainsi que l'absence de conflit d'intérêts et, condition majeure, l'abstention de tout plagiat<sup>8</sup>.

À ces exigences générales s'ajoutent des critères spécifiques aux différentes disciplines. Ainsi, la reproductibilité des résultats ne s'applique qu'aux sciences expérimentales, tandis que les sciences de l'homme et de la société admettent la combinaison de méthodes mixtes : au raisonnement hypothético-déductif (qui cherche à valider ou invalider une hypothèse en la confrontant aux données) s'ajoute le raisonnement inductif (qui part des données pour en dégager progressivement la logique interne) ; à la démarche explicative s'ajoute la démarche compréhensive (qui cherche à restituer le sens que les acteurs donnent à leur expérience, car contrairement aux objets étudiés par les sciences de la nature, les humains sont dotés de réflexivité) ; et à l'analyse statistique (qui comptabilise des occurrences) s'ajoute l'analyse typologique (qui met en évidence des « types » indépendamment de leur poids statistique). Si donc les critères de validité des travaux sont plus complexes dans les sciences de l'homme et de la société que dans les sciences de la nature, ils n'en existent pas moins, et ont d'ailleurs été largement étudiés et commentés par les épistémologues<sup>9</sup>. Or c'est le respect de ces critères de qualité qui garantit que les travaux produits répondent bien à des nécessités définies de l'intérieur du monde scientifique.

Parmi ces garanties intellectuelles, il faut faire une place particulière à une notion très présente en sociologie, mais qui concerne l'ensemble des sciences de l'homme et de la société et même les sciences de la nature : la « neutralité axiologique » telle que l'a définie le sociologue allemand Max Weber, c'est-à-dire l'obligation pour l'enseignant-chercheur de s'abstenir d'exprimer des jugements de valeur d'ordre éthique, politique ou religieux dans le contexte de son enseignement ou de sa recherche<sup>10</sup>. Le terme de « neutralité axiologique » utilisé par son traducteur Julien Freund a été discuté, de même d'ailleurs que la notion elle-même – nous y reviendrons à propos des menaces pesant sur l'autonomie. Cette distinction entre jugements de fait et jugements de valeur sur laquelle repose cette restriction de la liberté

8. Voir la Charte française de déontologie des métiers de la recherche, rédigée en janvier 2015 ([https://comite-ethique.cnrs.fr/wpcontent/uploads/2020/01/2015\\_Charte\\_nationale\\_d%C3%A9ontologie\\_190613.pdf](https://comite-ethique.cnrs.fr/wpcontent/uploads/2020/01/2015_Charte_nationale_d%C3%A9ontologie_190613.pdf)).

9. Ne citons ici que quelques contributions centrées sur l'épistémologie des sciences de l'homme et de la société : Jean-Claude Passeron, *Le Raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Nathan, 1991 [rééd. Albin Michel, 2006] ; Norbert Elias, *La Dynamique sociale de la conscience. Sociologie de la connaissance et des sciences*, La Découverte, 2016 ; Pascal Engel, *Les Vices du savoir. Essai d'éthique intellectuelle*, Agone, 2019.

10. Voir Max Weber, *Le Savant et le politique* [1919], Plon, 1959 [rééd. 10/18, 2002].

d'opinion des enseignants-chercheurs fait également l'objet de controverses, chez les philosophes et les analystes du discours<sup>11</sup>. Reste que, même s'il peut exister un certain flou sur ses limites, cette règle de base permet d'éviter que les opinions personnelles, les croyances religieuses, les convictions militantes ne viennent interférer dans la mission impartie à ceux auxquels la collectivité confie la production et la transmission des connaissances.

#### 4. Garanties juridiques

Il existe enfin une dernière catégorie de moyens permettant de garantir l'autonomie de la science : ce sont les moyens juridiques, au premier rang desquels figure la liberté académique, encadrée par différentes lois et réglementations. Née aux États-Unis au début du XX<sup>e</sup> siècle, sous le nom d'*academic freedom*, afin de protéger les universitaires des pressions religieuses et politiques, elle instaure « la libre communication des résultats, des hypothèses et des opinions » comme étant « au cœur même du processus scientifique », selon une recommandation de l'Unesco datant de 1974. En France, la loi dispose que « les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions de cette loi, les principes d'objectivité et de tolérance<sup>12</sup> ».

Nous reviendrons plus loin sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter à ces textes pour rendre pleinement efficace l'encadrement juridique de la liberté académique. Mais celle-ci n'en demeure pas moins une garantie fondamentale, sans laquelle l'autonomie de la science ne serait qu'une valeur plus ou moins partagée et non pas un impératif s'imposant à tous. Or sa défense est particulièrement nécessaire lorsque, comme c'est le cas actuellement, elle est exposée à de multiples menaces, venant à la fois de l'extérieur et de l'intérieur du monde académique.

11. Sur la neutralité et son corollaire, la distinction entre jugements de fait et jugements de valeur, voir Nathalie Heinrich, *op. cit.*

12. Loi n° 68-978 d'orientation sur l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 (loi Faure), art. 34 [devenu art. 57 de la loi Savary n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur]. Reprise dans l'article L952-2 du Code de l'éducation ([www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI00006525617/2020-10-28](http://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI00006525617/2020-10-28)), elle a reçu une validation constitutionnelle dans une décision du Conseil constitutionnel du 20 janvier 1984. Elle se retrouve enfin dans l'article L141-6 du Code de l'éducation, rédigé en 2000 : « Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique » ([www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI00006524457/](http://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI00006524457/)). Pour un tour d'horizon très complet de la notion de liberté académique, voir Olivier Beaud, *Les Libertés universitaires à l'abandon ?*, Dalloz, 2010.

## IV. MENACES EXTERNES

Les menaces pesant sur l'autonomie de la science sont d'autant plus pernicieuses qu'elles sont à la fois nombreuses et hétérogènes, rendant parfois difficile leur identification – ce à quoi cherche à remédier la présente note. Commençons par celles qui proviennent de l'extérieur du monde scientifique.

### 1. Pressions religieuses et politiques

En France, ces pressions « hétéronomes » ne sont plus d'ordre religieux, comme elles ont pu l'être (ou le sont encore ailleurs, notamment aux États-Unis où fleurissent les contestations créationnistes de la théorie de l'évolution), car la laïcité protège encore la France des tentatives de mainmise confessionnelles sur la recherche et l'enseignement supérieur<sup>13</sup>.

Les pressions provenant directement du pouvoir politique sont plus subtiles et plus complexes à analyser. Elles prennent en effet la forme moins de diktats imposés aux enseignants-chercheurs pour des raisons idéologiques (bien que ce soit le cas actuellement en Pologne, où le pouvoir entrave les travaux des chercheurs sur la Shoah montrant l'implication de la population polonaise dans la persécution des Juifs<sup>14</sup>) que d'incitations financières et administratives à privilégier des thèmes de recherche jugés prioritaires. Or, si un fléchage partiel des budgets de recherche par le pouvoir politique peut se justifier eu égard à l'origine publique des fonds alloués à l'activité scientifique, il reste que celle-ci doit pouvoir s'effectuer aussi en fonction d'objectifs proprement épistémiques, si l'on veut éviter la stérilisation et la démotivation des chercheurs. D'où les nombreuses protestations, ces dernières années, contre les orientations jugées beaucoup trop contraignantes du financement de la recherche.

### 2. Pressions économiques

Les pressions les plus inquiétantes aujourd'hui sont d'ordre essentiellement économique, avec l'action des lobbys industriels qui, en cherchant à orienter les décisions politiques, tentent de dévoyer l'activité des chercheurs dont les

13. Pour une explicitation des voies par lesquelles la laïcité protège la rationalité scientifique, voir Renée Fregosi, Nathalie Heinrich, Tournay et Jean-Pierre Sakoun, *Le Bêtisier du laïco-sceptique*, Minerve, 2021.

14. Voir notamment Judith Lyon-Caen, « Les historiens face au révisionnisme polonais », *lavedesidees.fr*, 5 avril 2019 (<https://lavedesidees.fr/Les-historiens-face-au-revisionnisme-polonais.html>). En février 2019, un colloque international tenu à l'École des hautes études en sciences sociales [EHESS] consacré à « la nouvelle école polonaise d'histoire de la Shoah » a été violemment perturbé par des militants nationalistes polonais préférant injectives et insultes antisémites, entraînant une protestation de la présidence de l'EHESS auprès de l'ambassade de Pologne.

résultats alimentent les procédures d'homologation des diverses agences concernées. De nombreuses révélations ont mis en évidence les conflits d'intérêts (chercheurs payés par les industries), ainsi que les manipulations dans la production ou la présentation des données, voire la fabrication de fausses études.

Un exemple récent a été fourni en 2017 par le travail collectif des journalistes réunis autour des Monsanto Papers, dévoilant les techniques de falsification de l'activité scientifique utilisées par les industriels du glyphosate<sup>15</sup>. L'une d'elles est le *ghost writing*, consistant à « rédiger des articles scientifiques tout en les faisant signer, moyennant finance, par des scientifiques reconnus et présentés comme indépendants<sup>16</sup> ». Une autre technique de falsification est le « doute stratégique », utilisé notamment par l'industrie du tabac pour instiller dans l'opinion et chez les décideurs l'idée qu'il y aurait un doute légitime sur la fiabilité des données scientifiques démontrant les dangers du tabagisme : « Feignant l'ignorance, affirmant que rien n'est prouvé, commanditant auprès de chercheurs patentés d'innombrables études tendant à noyer le poisson, inondant le public de rapports sur le thème "Personne ne connaît la réponse", l'industrie du tabac s'en est tenue à un principe cardinal : prétexter l'incertitude pour instiller le doute, [de façon à] ralentir et détourner l'enquête scientifique sur les effets sanitaires du tabac menée à partir du début des années 1950<sup>17</sup>. » Ici, l'atteinte à l'autonomie vient à la fois du monde extérieur à la science (les industries) et de certains de ses membres, qui contreviennent à la déontologie par intérêt financier, voire par déraison. La chose est d'autant plus grave que l'enjeu n'est plus seulement la qualité de la science mais la santé publique.

### 3. Interférences des réseaux sociaux

Enfin, parmi les menaces provenant de l'extérieur du monde académique, il faut souligner une nouveauté due aux progrès technologiques ayant révolutionné l'échange des opinions en rendant possible leur communication immédiate, à grande échelle et non filtrée par des éditeurs : il s'agit de l'essor des réseaux sociaux, des blogs ou encore des commentaires en ligne sur les sites d'information professionnels. Ils favorisent en effet l'écrasement des

15. Voir Stéphane Foucart, *La Fabrique du mensonge. Comment les industriels manipulent la science et nous mettent en danger*, Denoël, 2013. Pour un autre point de vue sur le sujet, voir Marcel Kuntz, *Glyphosate, le bon grain et l'ivraie*, Fondation pour l'innovation politique, novembre 2020 ([www.fondapol.org/etude/glyphosate-le-bon-grain-et-livraie/](http://www.fondapol.org/etude/glyphosate-le-bon-grain-et-livraie/)) ; Marcel Kuntz, *L'Affaire Séralini. L'impasse d'une science militante*, Fondation pour l'innovation politique, juin 2019 ([www.fondapol.org/en/study/the-seralini-affair-the-dead-end-of-an-activist-science/](http://www.fondapol.org/en/study/the-seralini-affair-the-dead-end-of-an-activist-science/)).

16. « Procès Roundup : les "Monsanto papers" dévastateurs pour la défense », *sciencesetavenir.fr*, 23 mars 2019 ([https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/procès-roundup-les-monsanto-papers-devastateurs-pour-la-defense\\_132372](https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/procès-roundup-les-monsanto-papers-devastateurs-pour-la-defense_132372)).

17. Daniel Andler, « Le doute stratégique, ou comment retourner la rationalité contre elle-même », in Jean Baechler et Gérald Bronner (dir.), *L'Irrationnel aujourd'hui*, Hermann, 2021, p. 105-106.

différences entre, d'une part, l'opinion personnelle du citoyen non spécialiste et, d'autre part, l'expertise professionnelle en matière de production d'un discours véridique, factuel, vérifiable – qu'il s'agisse de la compétence certifiée des journalistes ou de celle des scientifiques. On observe aujourd'hui en permanence les effets pervers de cette démocratisation spectaculaire de la production d'opinions, en matière aussi bien de « décivilisation des mœurs<sup>18</sup> » que d'indistinction entre données scientifiques et rumeurs, sur fond de défiance envers les « sachants » et les « élites », aboutissant avec la pandémie sanitaire mondiale à une véritable épidémie de complotisme<sup>19</sup>.

Toutefois, les menaces pesant sur l'autonomie de la science ne viennent pas seulement du monde extérieur mais – et c'est peut-être là le plus grave – des scientifiques eux-mêmes.

## V. MENACES INTERNES

Cette rubrique très fournie comporte les mêmes catégories de menaces que celles qui organisent, comme nous venons de le voir, les moyens de défense de l'autonomie de la science : menaces relevant des institutions, de l'organisation du travail, ainsi que de conceptions intellectuelles de la mission de l'enseignant-chercheur qui, quoique attentatoires à l'autonomie, sont en plein essor.

### 1. Atteintes institutionnelles

Les atteintes d'ordre institutionnel se produisent lorsque les institutions académiques se dérober à leur devoir de contrôle et de sanction des infractions à la déontologie, notamment en cas de falsification due à des fraudes scientifiques. Qu'elles soient motivées par l'obsession du résultat ou par des biais idéologiques, elles entraînent la transgression des règles d'établissement de la vérité. Le faible nombre de sanctions au titre d'atteintes à l'intégrité scientifique est probablement dû moins à l'absence de fautes qu'à la frilosité des institutions à mettre en œuvre les procédures disciplinaires prévues par la loi, et au corporatisme des commissions chargées des sanctions lorsque la protection des intérêts personnels du fraudeur au nom de la solidarité corporatiste prévaut sur la déontologie<sup>20</sup>.

18. Voir Nathalie Heinich, « Le processus de civilisation est en train de se retourner en son contraire sous le coup des réseaux sociaux », lemonde.fr, 26 octobre 2020 [[www.lemonde.fr/idees/article/2020/10/26/nathalie-heinich-le-processus-de-civilisation-est-en-train-de-se-retourner-en-son-contraire-sous-le-coup-des-reseaux-sociaux\\_6057351\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2020/10/26/nathalie-heinich-le-processus-de-civilisation-est-en-train-de-se-retourner-en-son-contraire-sous-le-coup-des-reseaux-sociaux_6057351_3232.html)].

19. Voir le site de l'Observatoire du conspirationnisme ([www.conspiracywatch.info/](http://www.conspiracywatch.info/)).

20. C'est ce que suggère le rapport Corvol (*op. cit.*).

Un cas emblématique a été, il y a deux générations, l'affaire Faurisson, du nom de ce spécialiste de littérature devenu un chantre du négationnisme mais dont l'université de rattachement (Lyon-II) tarda considérablement à supprimer l'enseignement où il défendait sa thèse sur l'inexistence des chambres à gaz alors que des historiens professionnels en avaient démontré l'inanité, et qui y conserva son poste pendant une dizaine d'années, bénéficiant en outre de son salaire de fonctionnaire jusqu'à la retraite<sup>21</sup>.

Quant à ces quasi-institutions que sont les associations professionnelles, elles ne sont pas toujours le garant du respect de l'autonomie de la science. Ainsi, la charte de l'Association française de sociologie (AFS) stipulait en 2009 que « la recherche sociologique a pour objet de produire des connaissances pouvant être utiles à la société<sup>22</sup> » : affirmation pour le moins peu soucieuse de la valeur en soi du savoir, et qui a en outre l'inconvénient d'exclure des œuvres majeures dont on voit mal en quoi elles peuvent être « utiles à la société », depuis *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* de Weber jusqu'aux *Formes élémentaires de la vie religieuse* de Durkheim en passant par *La Civilisation des mœurs* d'Elias ou *Les Rites d'interaction* de Goffman, pour ne citer que quelques piliers de la tradition sociologique.

## 2. Atteintes organisationnelles

Une autre catégorie d'atteintes à l'autonomie provenant du milieu académique concerne le non-respect des règles de validation du travail de recherche, qu'il s'agisse de recrutement, de promotion ou de publication. Il s'agit, plus précisément, du dévoiement de l'expertise par les pairs, alors que celle-ci est, nous l'avons vu, à la base de tout fonctionnement du monde scientifique.

Concernant le recrutement, les conditions ne sont pas toujours réunies pour que les critères mis en œuvre relèvent exclusivement des qualités attendues d'un enseignant-chercheur : pour la partie enseignement, l'étendue des connaissances et les compétences pédagogiques ; et, pour la partie recherche, l'alliance contradictoire de maîtrise de la tradition intellectuelle et de capacité d'innovation, d'observance attentive des protocoles et de curiosité, de sens du travail collectif et d'audace individuelle<sup>23</sup>. L'on sait notamment combien le souci des réseaux, le clientélisme, les manœuvres diverses pour conquérir ou conserver des positions de pouvoir entravent les

21. Voir Valérie Igounet, *Robert Faurisson. Portrait d'un négationniste*, Denoël, 2012, p. 295-297.

22. Le texte de cette charte ne figure pas toutefois sur la version actuelle du site de l'AFS, qui ne propose en guise de plateforme déontologique qu'une « Charte pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles » (<https://afs-socio.fr/afs-qui-sommes-nous/#tab-statuts>).

23. Voir Nathalie Heinrich et Pierre Verdrager, « Les valeurs scientifiques au travail », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXVIII, n° 2, automne 2006, p. 209-241 ([www.erudit.org/en/journals/socsoc/2006-v38-n2-socsoc1813/016381ar.pdf](http://www.erudit.org/en/journals/socsoc/2006-v38-n2-socsoc1813/016381ar.pdf)).

conditions d'un recrutement vertueux, reposant sur des critères proprement scientifiques. Et chacun sait que le recrutement local, par la cooptation au sein d'une même université, en est l'un des principaux obstacles – mais cela n'empêche nullement, hélas, que cette pratique, proscrite dans la plupart des pays occidentaux, continue d'être légale en France<sup>24</sup>.

Par ailleurs, s'agissant des recrutements au CNRS (qui transforme un chercheur précaire en fonctionnaire à vie), ceux-ci sont effectués par des commissions composées pour un tiers de chercheurs nommés par la direction et pour deux tiers de chercheurs élus – le problème étant que ceux-ci sont présentés par des syndicats. Quel rapport y a-t-il entre le fait d'être syndiqué et la compétence permettant d'expertiser un dossier de candidature ? Aucun. Quelle incidence cela peut-il avoir sur les décisions ? De tels modes de recrutement ne peuvent que favoriser des alliances et des jeux de réseaux ayant fort peu à voir avec la qualité scientifique des candidats. Autant les représentants syndicaux ont un rôle essentiel s'agissant des conditions de travail ou de rémunération, autant leur présence dans des commissions d'experts chargés d'évaluer la qualité respective des candidats à un poste constitue un évident déni de la notion même d'expertise scientifique.

Les soutenances de thèse, qui transforment un doctorant en docteur d'université et donc en potentiel enseignant-chercheur, peuvent aussi donner lieu à des manipulations peu conformes à l'intégrité scientifique pour peu que le jury soit composé de façon à cautionner l'orientation de la thèse, surtout lorsque celle-ci est chargée en implications politiques. Le simple jeu des alliances et des réseaux peut suffire à produire des situations de complaisance qui nuisent forcément à l'application de critères scientifiques rigoureux. En témoignent maints bruits de couloir dans les universités, mais qui vont rarement jusqu'au scandale, comme dans le cas emblématique de l'« affaire Teissier », lorsqu'une thèse en sociologie défendant l'astrologie fut soutenue par l'astrologue Élisabeth Teissier à l'université Paris-V sous la direction de Michel Maffesoli, entraînant les protestations de nombreux sociologues<sup>25</sup>. On constate aussi parfois le risque d'une surdétermination des critères de qualité proprement scientifiques par des partis pris idéologiques : ce fut le cas notamment avec une thèse soutenue en 2019 à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) sur la pratique du voilement intégral du visage des musulmanes, et dont le jury n'était composé que

24. L'association Qualité de la science française (QSF) ne cesse d'alerter les autorités sur ce problème, en préconisant l'interdiction au niveau national du recrutement local. Voir, notamment, « Propositions pour l'amélioration des procédures de recrutement des enseignants-chercheurs », qsf.fr, 4 mars 2021 [www.qsf.fr/2021/03/04/propositions-damelioration-des-procedures-de-recrutement-des-enseignants-chercheurs/].

25. Le titre de docteur en sociologie fut décerné à l'impétrante avec la mention très honorable [voir Daniel Filâtre, « Affaire Teissier : historique », 30 décembre 2001, <https://cibois.pagesperso-orange.fr/HistTeissier.htm>].

d'universitaires ayant publiquement pris position contre son interdiction<sup>26</sup>. L'entre-soi idéologique ne favorise pas l'équanimité du jugement sur la qualité proprement scientifique d'un travail de recherche lorsque celui-ci défend des orientations politiques.

En matière de publications, la qualité de l'expertise tend à être considérablement altérée par la technologie numérique qui rend possible l'*open edition*, c'est-à-dire la mise en ligne d'articles en libre accès. Si elle permet à la communauté scientifique de s'affranchir des coûts prohibitifs imposés par les éditeurs de revues spécialisées, elle possède aussi ses effets pervers en rendant parfois facultatif le filtre de l'expertise préalable (à l'instar du site HAL-Archives ouvertes), et en faisant payer aux chercheurs eux-mêmes l'accès à la publication de leurs articles, ce qui revient à opérer une sélection par les moyens financiers et non plus par la seule qualité scientifique. En outre, l'*open edition* a permis la floraison d'une multitude de petites revues autoéditées par des groupes de chercheurs voire par un laboratoire, abaissant d'autant les possibilités de confrontation avec d'autres approches, et donc d'une expertise efficiente<sup>27</sup>.

Enfin, les procédures de validation de la qualité scientifique peuvent être également biaisées par les revues elles-mêmes lorsqu'elles se dérobent aux règles de communication de la méthodologie et, si, besoin, de rétractation d'articles litigieux voire frauduleux. Ainsi, un chercheur du CNRS qui voulait vérifier les résultats d'un article paru en 2019 dans *Populations et Société*, la revue de l'Institut national d'études démographiques (Ined), en a été longtemps empêché non seulement par les auteurs de l'article mais aussi par la direction de la revue ainsi que par la direction de l'Ined<sup>28</sup>. Il est également arrivé que la démonstration de la non-validité d'un article publié par une revue n'ait pas été suivie de sa rétractation dans les formes, à savoir non pas la simple suppression de l'article mais la publication d'une notice de rétractation et le barrage en rouge de l'article en ligne avec le mot « rétracté » sur chacune des pages.

26. Voir Agnès De Féo, « Le voile intégral en perspective : France, 2008-2019 », thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Michel Wieviorka, EHESS, 2019.

27. Pour un exemple de ce type de dérives, voir Nathalie Heinich, *Ce que le militantisme fait à la recherche*, Gallimard, coll. « Tracts » n° 29, p. 16-17.

28. Voir Jean-François Mignot, « Prénoms des descendants d'immigrés en France : essai de reproduction d'un article scientifique », août 2021 [<https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-03316741/document>].

## VI. LA CONFUSION DES ARÈNES

Les atteintes internes à l'autonomie de la science par la transgression des règles spécifiques de validité des productions ne sont pas forcément commises pour des motifs de gain – comme avec les conflits d'intérêts évoqués plus haut à propos des pressions économiques – mais, bien souvent, par conviction idéologique. Elles s'expliquent souvent par ce que l'on peut nommer la « confusion des arènes » entre le domaine du « savant » et celui du « politique », pour reprendre le titre d'un livre canonique de Max Weber<sup>29</sup>. C'est cette confusion des arènes qui caractérise l'indistinction entre opinion personnelle et avis d'expert évoquée plus haut à propos des effets pervers des réseaux sociaux.

### 1. Les méfaits des convictions idéologiques

L'un des plus célèbres exemples d'atteinte à la rigueur scientifique par conviction idéologique – elle-même conséquence de l'incapacité à distinguer entre les arènes du scientifique et du politique – est le climato-scepticisme professé dans les années 1990, à l'encontre des conclusions du Giec, par Claude Allègre, géochimiste et membre de l'Académie des sciences (qui, d'ailleurs, le suivra un temps dans cette dérive)<sup>30</sup>.

La confusion des arènes est particulièrement marquée en sciences humaines en raison de leur porosité à des positions idéologiques directement importées de la sphère politique. Particulièrement vulnérables à cette porosité sont les disciplines ayant une relation directe avec des « sujets de société », telles que les sciences politiques, l'anthropologie et la sociologie (qualifiée de « sport de combat » par Pierre Bourdieu et ses adeptes)<sup>31</sup>. Elles sont le foyer privilégié d'une « militantisation » de la recherche qui, certes, n'est pas un phénomène nouveau (à l'instar de l'influence du marxisme à l'université dans les années 1960 et des gauchismes dans les années 1970), mais qui a été relancée dans la dernière génération à la fois par le succès du « paradigme de la domination » et de la sociologie critique propres à la pensée de Bourdieu, et par l'importation du postmodernisme américain puis du développement des *studies*<sup>32</sup>.

29. Max Weber, *op. cit.*

30. Voir Stéphane Foucart, *Le Populisme climatique. Claude Allègre et Cie, enquête sur les ennemis de la science*, Denoël, 2010.

31. Cette question est développée dans *Ce que le militantisme fait à la recherche*, *op. cit.*

32. *Ibid.*

Issues du courant anglais des *cultural studies*, ces *studies* sont devenues en une génération un mode de structuration très répandu dans les universités occidentales, dont les enseignements sont fréquemment organisés non plus par disciplines (histoire, économie, sociologie, anthropologie, etc.) mais par objets, et presque toujours par objets considérés comme victimes de discriminations (nous y reviendrons avec le mouvement woke) : femmes, personnes de couleur, homosexuels, etc. Voilà qui favorise l'indistinction entre recherche (ou enseignement) et militantisme, tout en entraînant une dilution des repères théoriques et méthodologiques propres aux disciplines académiques, ainsi qu'une dégradation des modes de validation de la recherche par la culture de l'entre-soi idéologique<sup>33</sup>.

On ne s'étonnera pas que ces enseignants et chercheurs prompts à transgresser voire à délégitimer l'injonction à respecter la spécificité des enjeux épistémiques propres au monde académique, soient aussi les premiers à récuser l'impératif webérien de « neutralité axiologique », dont nous avons vu plus haut qu'elle est une importante garantie de l'autonomie de la science. Certes, cette neutralité est plus difficile à observer dans les sciences de l'homme et de la société que dans les sciences de la nature, en raison de leur proximité avec des systèmes de valeurs que le chercheur peut être tenté de défendre ou d'attaquer au lieu de les décrire et de les analyser<sup>34</sup>, mais elle n'en reste pas moins un idéal à faire advenir, grâce à des techniques de contrôle de la posture intellectuelle et d'expression de la pensée : Norbert Elias a bien montré comment les sciences ont pu se développer en s'autonomisant par rapport aux motivations émotionnelles et axiologiques grâce à leur déplacement du pôle de l'« engagement » vers celui du « détachement », ce en quoi les sciences de l'homme et de la société ont tout intérêt à prendre exemple sur les sciences de la nature<sup>35</sup>.

## 2. Les méfaits du postmodernisme

Avant même le développement des *studies*, la porosité de la frontière entre science et idéologie s'était introduite dès les années 1980 dans le monde académique à la faveur d'un courant de pensée né à la fin des années 1970, et qui s'est considérablement développé ensuite, notamment dans

33. *Ibid.*, ainsi que Xavier-Laurent Salvador (dir.), « Rapport sur les manifestations idéologiques à l'Université et dans la Recherche », Observatoire du décolonialisme et des idéologies identitaires, 10 mai 2021 [[www.laicite-republique.org/decolonialisme-fr-rapport-sur-les-manifestations-ideologiques-a-l-universite-et.html](http://www.laicite-republique.org/decolonialisme-fr-rapport-sur-les-manifestations-ideologiques-a-l-universite-et.html)].

34. « Les propos de Weber sur la neutralité axiologique ne seraient pas aussi grotesquement déniés s'il ne s'agissait de balayer l'objection pour lui opposer une conception radicalement opposée de la science : une science politisée » [Alain Garrigou, « Retour sur la neutralité axiologique », [blog.mondediplo.net](https://blog.mondediplo.net/retour-sur-la-neutralite-axiologique), 14 juillet 2021, <https://blog.mondediplo.net/retour-sur-la-neutralite-axiologique>]. Voir aussi Nathalie Heinrich, « Pour une neutralité engagée », *Questions de communication*, n° 2, 2002, p. 117-127 [<https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7084>].

35. Voir Norbert Elias, *Engagement et distanciation* [1983], Fayard, 1993 [rééd. Pocket-Agora, 1996].

le monde anglo-américain, même s'il s'est inspiré d'auteurs français réunis sous le vocable importé de « French Theory<sup>36</sup> » : il s'agit du courant « postmoderne », professant le « constructivisme », c'est-à-dire le caractère relatif car « socialement construit » des vérités scientifiques, et donnant lieu au concept de « post-vérité<sup>37</sup> ». Transposé dans le domaine non plus philosophique mais scientifique grâce aux *science studies* (notamment sous l'influence du Français Bruno Latour), ce courant a le défaut d'appliquer à la science en général, pour en récuser l'objectivité, des descriptions qui ne sont valables que pour des moments qui ne sont pas ceux de son état stabilisé : en amont, le moment de la recherche, forcément riche en tâtonnements et controverses ; en aval, le moment de la technique, forcément dépendante d'enjeux extrascientifiques. Ce faisant, il ignore le moment consensuel et institutionnalisé de la science, postérieur aux processus de validation et antérieur aux utilisations sociotechniques. C'est le point faible de l'analyse des réseaux sur laquelle repose l'approche latourienne : leur mise à plat ne permet pas de prendre en compte la spécificité du moment institutionnel, celui de la cristallisation du savoir à l'état stabilisé, donc peu vulnérable à la déconstruction<sup>38</sup>.

Plus récemment, on a vu Didier Raoult se réclamer de ce courant : auteur en 2015 d'un essai intitulé *De l'ignorance et de l'aveuglement : pour une science postmoderne*, il présente le postmodernisme comme « la solution à une science qu'il décrit comme improductive et sclérosée par les théories et les normes méthodologiques<sup>39</sup> ». La promotion de l'hydroxychloroquine qu'il présente comme traitement contre la Covid-19 se comprend mieux dans cette perspective<sup>40</sup>. La pandémie a révélé l'existence de telles dérives également dans les sciences de l'homme et de la société, notamment lorsque

36. Voir François Cusset, *French Theory. Foucault, Derrida, Deleuze & Cie et les mutations de la vie intellectuelle aux États-Unis*, La Découverte, 2003. Pour une analyse du phénomène d'import-export de la pensée que constitue la *French Theory*, voir Nathalie Heinrich, « *French Theory* : petits malentendus transatlantiques », telos-eu.com, 9 février 2021 [<https://www.telos-eu.com/fr/societe/french-theory-petits-malentendus-transatlantiques.html>].

37. Sur les sophismes sur lesquels repose ce constructivisme exacerbé, voir Nathalie Heinrich, *Le Bêtisier du sociologue*, Klincksieck, 2009.

38. Sur les arrière-plans religieux de cette suspicion portée sur la vérité scientifique, voir Nathalie Heinrich, « Une sociologie très catholique ? À propos de Bruno Latour », *Esprit*, n° 334, mai 2007. Sur les effets actuels du postmodernisme dans les sciences, voir Marcel Kuntz, « L'idéologie postmoderne contre la science », contrepoin.org, 29 août 2015 [[www.contrepoin.org/2015/08/29/219668-lideologie-postmoderne-contre-la-science](http://www.contrepoin.org/2015/08/29/219668-lideologie-postmoderne-contre-la-science)], et François Rastier, « Après le postmodernisme : pour une reconstruction », *Texto ! Textes et cultures* [revue en ligne], vol. XXVI, n° 1, 2021 [[www.revue-texto.net/docannexe/file/4618/texto\\_post\\_dreyfus\\_rastier\\_court.pdf](http://www.revue-texto.net/docannexe/file/4618/texto_post_dreyfus_rastier_court.pdf)].

39. Éric Muraille, Alban de Kerchove d'Exaerde et Bernard Feltz, « Didier Raoult, le postmodernisme en étendard », theconversation.com, 24 août 2021 [<https://theconversation.com/didier-raoult-le-postmodernisme-en-etendard-164276>].

40. « Il y a chez Didier Raoult un positionnement postmoderne assumé, avec de fréquentes références aux théoriciens de cette approche, un rejet des normes scientifiques, des découvertes communiquées au public sans attendre l'examen par les pairs, ou encore une présentation des critiques qui lui sont adressées comme étant des attaques personnelles. [...] En réduisant la science à un outil d'oppression et une source de vérité locale, le postmodernisme fait perdre à la science toute légitimité particulière à éclairer les décisions politiques » (*ibid*).

le sociologue au CNRS Laurent Mucchielli a cosigné un article (publié sur son blog sur Mediapart, puis retiré à l'initiative du site) interprétant à tort des statistiques de santé publique comme une preuve de la létalité élevée de la vaccination contre le virus<sup>41</sup>.

### 3. Les méfaits du wokisme

Terminons ce rapide tour d'horizon des effets délétères de la confusion des arènes en nous penchant sur la pénétration récente, dans le monde académique, des effets du mouvement woke, ou wokisme. On entend par là, outre-Atlantique, l'« état d'éveil » permanent face aux discriminations, qu'elles soient de sexe, de race, d'orientation sexuelle, de religion, d'apparence physique, etc. La légitimité de ces causes dans le domaine politique, pour peu que l'on soit sensible à l'égalité des droits, leur confère une puissance de conviction dans le domaine académique rendant difficile leur contestation alors même qu'elles entretiennent ou même réactivent la confusion entre recherche et militantisme. On ne développera pas ici les conséquences en termes de *cancel culture* (ou culture de la censure, consistant à empêcher de s'exprimer tous ceux dont les propos seraient considérés comme non adéquats à la cause woke), mais celle-ci est bel et bien une conséquence de cette conscience égalitariste érigée en principal, voire en seul critère d'acceptabilité des productions académiques<sup>42</sup>.

Or il ne s'agit pas là de simples lubies professées par quelques étudiants ou enseignants radicalisés : ces problématiques ont pénétré non seulement dans les sujets de thèses et les appels à articles ou communications, mais aussi, au sein de l'administration académique, dans les appels à projets et les profils de postes à pourvoir<sup>43</sup>. La création dans les universités de « missions égalité », confiées à des « référents égalité », est aussi de nature à imposer aux enseignants-chercheurs des contraintes qui peuvent avoir leur justification dans le domaine civique et sociétal, mais ne sauraient dicter enseignements ou sujets de colloques. Ces problématiques devraient-elles encore moins

41. Voir Manuel Manguelti et François D'Astier, « Une démonstration d'un sociologue sur la mortalité des vaccins ? Attention à l'interprétation des chiffres », *factuel.afp.com*, 4 août 2021 (<https://factuel.afp.com/http%253A%252F%252Fdoc.afp.com%252F9JX7Z6-1>). Le même sociologue a également fait l'objet d'une analyse de l'Observatoire du conspirationnisme sur ses positions complotistes : « Laurent Mucchielli, de Mediapart à *France Soir* », *conspiracywatch.info*, 6 août 2021 ([www.conspiracywatch.info/laurent-mucchielli-de-mediapart-a-francesoir.html](http://www.conspiracywatch.info/laurent-mucchielli-de-mediapart-a-francesoir.html)). L'affaire a entraîné une mise au point du CNRS dans un communiqué de son comité d'éthique [« Le CNRS exige le respect des règles de déontologie des métiers de la recherche », 24 août 2021], jugé toutefois trop elliptique par le journaliste scientifique Sylvestre Huet [« Covid : mensonges et sociologie », où figure le texte du communiqué du CNRS, *lemonde.fr*, 25 août 2021, <https://www.lemonde.fr/blog/huet/2021/08/25/covid-mensonges-et-sociologie/>].

42. Voir Nathalie Heinrich, « Cancel culture [l'importation d'une politique] », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*, mai 2021, <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/cancel-culture-limportation-dune-politique/>. Pour des exemples de cette cancel culture à l'université, voir Nathalie Heinrich, *Oser l'universalisme. Contre le communautarisme*, Le Bord de l'eau, 2021.

43. Voir Xavier-Laurent Salvador [dir.], *op. cit.*

être imposées sous forme réglementaire, comme c'est le cas dans le Code de l'éducation tel que modifié le 24 décembre 2020, qui précise en effet que « le service public de l'enseignement supérieur contribue [...] à la lutte contre les discriminations, à la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes », ainsi qu'à « la construction d'une société inclusive<sup>44</sup> ». Un autre article du même Code énonce que ce service public « mène une action contre les stéréotypes sexués, tant dans les enseignements que dans les différents aspects de la vie de la communauté éducative<sup>45</sup> ». Si, encore une fois, on ne peut qu'être en accord avec de tels objectifs sur le plan sociétal, on doit relever l'extraordinaire inconscience des enjeux de l'autonomie scientifique que révèle ce vocabulaire militant, en termes de « luttes » et d'« actions à mener » dans un texte censé régir la bonne mise en œuvre de la visée de production et de transmission des connaissances, qui constituent pourtant aux termes de la loi la seule justification du statut des enseignants-chercheurs : « Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche<sup>46</sup>. »

On voit là les effets immédiats de la montée en puissance, ces dernières années, de cette idéologie woke importée dans le monde académique français, puisqu'elle a réussi à faire modifier les textes de loi sans que, apparemment, personne ne se soit inquiété des dérives qu'elle pouvait entraîner. Or celles-ci sont considérables, comme on le voit dans le domaine de la lutte contre le sexisme, qui produit déjà des aberrations : il arrive que l'administration universitaire impose aux jurys de soutenance ou de recrutement une stricte « parité », au mépris de la loi qui ne parle que de représentation « équilibrée » des hommes et des femmes (permettant donc de tenir compte de l'inégale proportion d'enseignants-chercheurs de rang A dans les différentes disciplines), et au mépris surtout du critère fondamental qui devrait guider le choix des experts, à savoir leur compétence. Cet abandon ou, du moins, cette minimisation du critère du mérite scientifique, seul à même de respecter l'autonomie de la science, est une conséquence gravissime de la pénétration de l'impératif de lutte contre les discriminations au sein du monde académique : on l'a vu en 2019 lorsque le président du CNRS Antoine Petit, à l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes, a envoyé à tous les membres de l'organisme une lettre indiquant que désormais serait respectée « la parité dans les attributions des médailles du CNRS », et que serait mise en œuvre « la promotion de chercheuses au

44. Code de l'éducation, art. L123-2 ([www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166563/-LEGISCTA000006166563](http://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166563/-LEGISCTA000006166563)).

45. *Ibid.*, art. L123-6 ([www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000027747777/2013-07-24](http://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027747777/2013-07-24)).

46. Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférence, art. 2 ([www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006064492/](http://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006064492/)).

prorata, au moins, du pourcentage de femmes promouvables<sup>47</sup> ». Là encore, les meilleures intentions peuvent aboutir, faute de conscience de la spécificité des critères d'excellence scientifique, à une démolition en règle du socle sur lequel repose l'évaluation de l'activité des enseignants-chercheurs – et ce à l'initiative des institutions académiques elles-mêmes, au plus haut niveau.

Voilà qui ne fait qu'imiter l'exemple fâcheux des universités anglo-américaines : ainsi, il est obligatoire de fournir un *gender equality statement* pour toutes les candidatures au UK Research and Innovation GCRF et au Newton Fund annoncées et publiées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Un document officiel explique que cette déclaration doit « montrer que les candidats ont pris en compte de manière proportionnée et significative les inégalités entre les personnes de genre différent tout au long de la conception de leur projet, de leur mise en œuvre et de leur portée et comment [leur] projet contribuera à les réduire<sup>48</sup> ». La recherche se voit donc ici soumise à des impératifs moraux<sup>49</sup>. Le problème ne se pose pas que dans les sciences de l'homme et de la société : même les sciences de la nature sont touchées, qu'il s'agisse de biologie ou de physique, où les appels à projets internationaux exigent désormais une déclaration relative aux effets positifs du projet sur la lutte contre les discriminations dues au genre<sup>50</sup>. Or la question essentielle de la représentation des femmes dans les organismes de recherche, en particulier en sciences « dures », se pose dès la formation initiale au lycée et dans les classes préparatoires, et c'est là que doivent être corrigées les disparités numériques entre hommes et femmes. En revanche, dans les concours de recrutement, seul le mérite doit prévaloir : l'avantage donné à des femmes au nom de la parité (à l'instar de ce qui se pratique dans les conseils d'administration des entreprises cotées), contre des chercheurs masculins présentant pourtant de meilleurs dossiers, constitue une atteinte à l'autonomie de la recherche, qui ne peut que nuire à sa qualité.

Enfin, la focalisation sur les discriminations dues à l'appartenance ethnique comporte elle aussi ses risques, notamment en termes d'appauvrissement des analyses, voire de déformation plus ou moins volontaire des résultats : il a été ainsi démontré que des enquêtes sur les discriminations menées au

47. Antoine Petit, « Journée internationale des droits des femmes », [cnrs.fr](http://cnrs.fr), 7 mars 2019 ([www.cnrs.fr/en/node/3580](http://www.cnrs.fr/en/node/3580)).

48. Voir UK Research and Innovation, « UKRI Gender Equality Statement Guidance », mai 2021, p. 2 [traduction de l'auteur] ([www.ukri.org/wp-content/uploads/2021/02/UKRI-250221-Gender-equality-statement-guidance.pdf](http://www.ukri.org/wp-content/uploads/2021/02/UKRI-250221-Gender-equality-statement-guidance.pdf)) : "They will show that the applicants have proportionately and meaningfully considered how their project is likely to reduce inequalities between persons of different gender throughout the design of the project, implementation of the project and impact."

49. Voir Pierre Valentin, *L'idéologie woke [1]. Anatomie du wokisme et L'idéologie woke [2]. Face au wokisme*, Fondation pour l'innovation politique, juillet 2021 ([www.fondapol.org/etude/lideologie-woke-1-anatomie-du-wokisme/](http://www.fondapol.org/etude/lideologie-woke-1-anatomie-du-wokisme/) et [www.fondapol.org/etude/lideologie-woke-2-face-au-wokisme/](http://www.fondapol.org/etude/lideologie-woke-2-face-au-wokisme/)).

50. Voir Andreas Bikfalvi, « La science et la médecine sous l'emprise des idéologies identitaires », *la tribune.fr*, 27 mai 2021 ([www.latribune.fr/opinions/tribunes/la-science-et-la-medecine-sous-l-emprise-des-ideologies-identitaires-885475.html](http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/la-science-et-la-medecine-sous-l-emprise-des-ideologies-identitaires-885475.html)) et *Id.*, « Les sciences dites "exactes" », *decolonialisme.fr*, 31 juillet 2021 (<https://decolonialisme.fr/?p=5551>).

sein de l'Ined tendent à interpréter unilatéralement les résultats en termes de préjugés racistes<sup>51</sup>, alors même qu'une analyse prenant en compte l'ensemble des paramètres montre que c'est plutôt l'engagement religieux qui fait l'objet de la méfiance des recruteurs<sup>52</sup>. Comment mieux illustrer le danger que représente l'imposition de critères extrascientifiques (et, en l'occurrence, idéologiques) pour la qualité du travail de recherche ?

Enfin, la confusion des arènes est à son comble lorsqu'elle est non seulement pratiquée sans scrupule mais revendiquée comme une valeur, ce qu'illustre bien la conclusion de cet appel à communication lancé en juin 2021 pour un colloque intitulé « La savante et le politique », organisé par les universités Paris-VIII et Paris-Nanterre avec le soutien du CNRS : « Loin d'opposer le savant et le politique, il s'agit de l'affirmer avec force : la savante est politique<sup>53</sup>. »

## VII. PARADES

Nous nous trouvons dans la situation paradoxale où une norme communément admise par les intéressés – l'autonomie de la science – fait à la fois l'objet de transgressions dans les faits (tout le monde ne la respecte pas) et, de plus en plus, de contestations en tant que valeur partagée (tout le monde n'en fait pas le critère fondamental de la qualité du travail). D'où la nécessité d'y apporter des parades en forme de contrôle accru exercé de l'intérieur même du monde académique, de façon à en respecter l'autonomie.

Le problème est que ces nécessaires contrôles – nous allons en énumérer quelques-uns – sont parfois interprétés par les intéressés comme des atteintes à leur « liberté académique ». Or il s'agit là d'une incompréhension voire d'un détournement de cette notion. Voilà qui nécessite une mise au point, assortie de quelques retouches apportées aux textes.

51. Voir notamment Chris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon (dir.), *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Ined, 2016.

52. Voir Philippe d'Iribarne, « Les employeurs sont-ils islamophobes ? », *Le Débat*, n° 197, novembre-décembre 2017, p. 87-98.

53. Voir « La savante et le politique. Défense et illustration des libertés académiques – 7-10 juin 2021 », [legs.cnrs.fr](https://legs.cnrs.fr) (<https://legs.cnrs.fr/la-savante-et-le-politique/>). Voir aussi le blog de Mediapart consacré à ce colloque : <https://blogs.mediapart.fr/la-savante-et-le-politique/blog/100721/la-savante-et-le-politique-17>. On notera avec intérêt l'usage de l'écriture inclusive et de la féminisation systématique des noms de fonction, qui aboutit à d'amusantes contorsions lorsque « la savante », en guise du « savant », ne parvient pas à trouver son équivalent avec un « la politique » qui renverrait à tout autre chose qu'une personne de sexe féminin...

## 1. Clarifier la notion de la « liberté académique »

En juin 2021, lorsque le Parlement danois a voté une motion contre « les excès du militantisme dans certaines recherches environnementales », une pétition a immédiatement circulé dans les milieux universitaires dénonçant « une attaque inadmissible contre la liberté académique ». Cette contre-attaque révèle une incompréhension fondamentale, chez certains enseignants-chercheurs (notamment les « académo-militants »), de ce que signifie la liberté académique<sup>54</sup>, en particulier de sa différence fondamentale avec la liberté d'expression. Car la première n'est garantie aux membres de la communauté académique qu'à la condition que leurs enseignements et leurs travaux correspondent bien aux critères de qualité scientifique et à leurs procédures de validation, à l'exclusion donc de productions qui relèveraient de l'engagement militant. Prétendre protéger celui-ci au titre de la liberté académique, c'est donc vouloir, si l'on peut dire, le beurre de la liberté d'expression accordée au citoyen avec l'argent du beurre de la protection académique accordée à l'universitaire. Autant dire que c'est réclamer un privilège inacceptable en démocratie.

Il faut dire que cette confusion est entretenue par les termes des articles réglementaires, inadaptés car contradictoires entre eux. En effet, dans la loi de 1984, la réserve invoquée en matière de liberté académique (« sous les réserves que leur imposent les principes d'objectivité et de tolérance ») est propre à rendre la protection inopérante ; car si l'on applique le principe de « tolérance » à n'importe quelle opinion émise dans une salle de cours par un étudiant ou un enseignant notoirement incompetent, comment assurer une quelconque « objectivité » aux productions scientifiques ? De même, concernant la validation constitutionnelle, on est en droit de se demander ce que vient faire le « pluralisme des opinions » dans les amphithéâtres, les séminaires, les revues spécialisées : faudrait-il donc, pour le respecter, organiser des échanges d'opinion comme sur la place publique ou au café, ou encore soumettre au débat l'opinion selon laquelle «  $2 + 2 = 5$  » ? Enfin, dans le Code de l'éducation, le « respect de la diversité des opinions », confondant le savoir avec l'opinion, autorise, au titre de la liberté académique, la protection d'opinions scientifiquement aberrantes, telles que celle selon laquelle la Terre serait plate ou celle selon laquelle les camps d'extermination n'auraient jamais existé. De telles « opinions » n'ont pas leur place dans l'enceinte académique, et non seulement peuvent mais doivent en être exclues au nom, précisément, de l'« objectivité du savoir » invoquée dans le même texte. En d'autres termes, l'article du Code de l'éducation énonce deux affirmations contradictoires, l'une – le respect de la diversité des opinions – ayant pour conséquence possible de ruiner immédiatement les fondements de l'autre – le respect de l'objectivité du savoir.

54. Voir Olivier Beaud, « La liberté académique : un silence instructif », *Commentaire*, n° 125, automne 2021, p. 631-640.

C'est dire que la protection juridique de la liberté académique nécessite une réécriture de la loi, assortie d'un renforcement constitutionnel. Cette protection doit être étendue non seulement aux entraves qui proviendraient du monde extérieur à l'université mais aussi à celles qui proviennent de l'intérieur, c'est-à-dire des universitaires eux-mêmes : ce n'est plus le statut de l'objecteur ou du censeur qui doit délimiter le domaine de la liberté académique, mais le statut des normes invoquées. Nul – pas même un collègue ou une administration universitaire – ne devrait pouvoir imposer à un chercheur ou à un étudiant l'usage de l'écriture inclusive. Et aucun enseignant-chercheur – et, moins encore, aucun collectif d'étudiants – ne devrait pouvoir interdire ou imposer l'étude d'un thème ou d'un auteur, quelques légitimes que soient les causes dont il se prévaut : l'affaire Agacinski, ainsi que quelques autres cas de censures universitaires en phase avec la *cancel culture*<sup>55</sup>, devraient alerter sur ce type de dérives<sup>56</sup>.

## 2. Quelques mesures

Terminons par quelques propositions – non exhaustives – de mesures qu'il serait souhaitable de prendre pour protéger l'autonomie de la science :

- laisser aux chercheurs une plus grande marge d'autonomie dans le choix de leurs objets, en limitant le financement sur projets ;
- contrôler et sanctionner plus systématiquement la corruption active et passive des scientifiques par les lobbys industriels ;
- introduire dans l'Éducation nationale, contre l'emprise des réseaux sociaux, des cours d'éducation aux règles déontologiques d'établissement de la vérité, que celle-ci soit d'ordre journalistique ou scientifique<sup>57</sup> ;
- inscrire dans la loi l'interdiction du recrutement local à l'université ;

55. Une conférence de la philosophe Sylviane Agacinski sur les enjeux de la PMA fut déprogrammée par l'université de Bordeaux à l'automne 2019 sous la pression de militants LGBT l'accusant d'être « homophobe » [voir Nathalie Heinrich, « Nouvelles censures et vieux réflexes totalitaires », *Cités*, n° 82, juin 2020].

56. Pour un développement de cette proposition, voir Nathalie Heinrich, « Les ennemis de la liberté académique et leurs confusions », intervention faite au colloque organisé par QSF sur les nouvelles formes de censures à l'Université, Sorbonne, 1<sup>er</sup> février 2020 ([www.qsf.fr/wp-content/uploads/2020/01/N.Heinich-Les-ennemis-de-la-liberte-academique.pdf](http://www.qsf.fr/wp-content/uploads/2020/01/N.Heinich-Les-ennemis-de-la-liberte-academique.pdf)). Pour une position analogue, voir Hubert Heckmann, « Ne renonçons pas à exercer les libertés au sein des universités », *l'express.fr*, 24 juin 2021 ([www.l'express.fr/actualite/idees-et-debats/hubert-heckmann-ne-renoncons-pas-a-exercer-les-libertes-au-sein-de-l-universite\\_2153197.html](http://www.l'express.fr/actualite/idees-et-debats/hubert-heckmann-ne-renoncons-pas-a-exercer-les-libertes-au-sein-de-l-universite_2153197.html)).

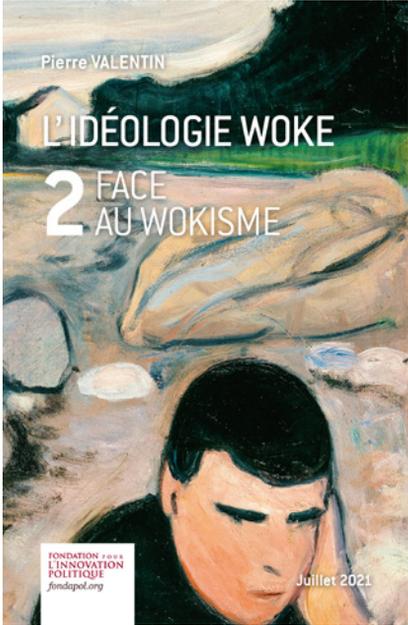
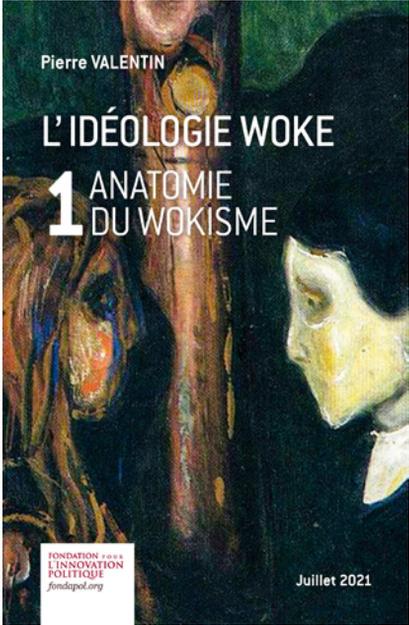
57. Voir Nathalie Heinrich, « Mon idée pour la France : il faut enseigner les règles présidant à la production de l'information journalistique et du savoir scientifique », *lemonde.fr*, 22 février 2019 ([www.lemonde.fr/idees/article/2019/02/22/mon-idee-pour-la-france-il-faut-enseigner-les-regles-president-a-la-production-de-l-information-journalistique-et-du-savoir-scientifique\\_5426812\\_3232.html?xtmc=&xtcr=1](http://www.lemonde.fr/idees/article/2019/02/22/mon-idee-pour-la-france-il-faut-enseigner-les-regles-president-a-la-production-de-l-information-journalistique-et-du-savoir-scientifique_5426812_3232.html?xtmc=&xtcr=1)).

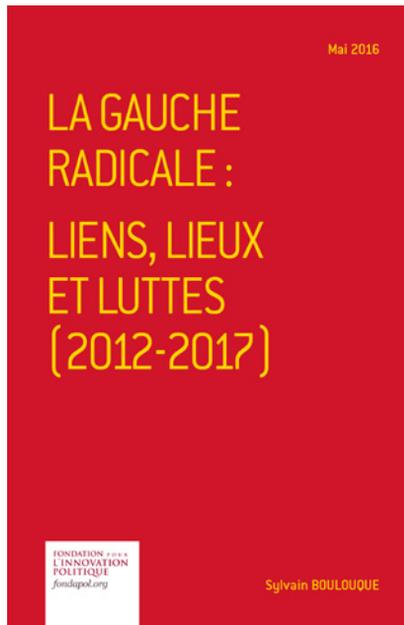
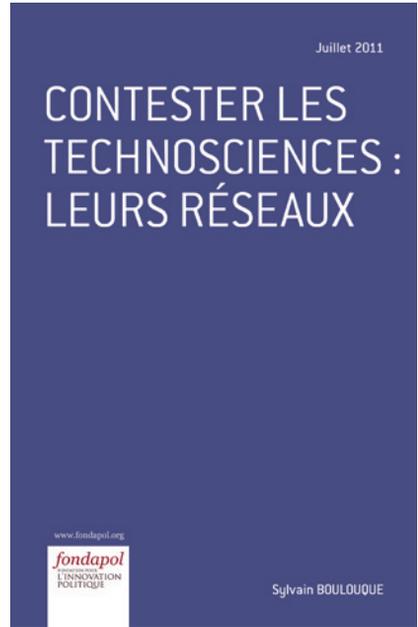
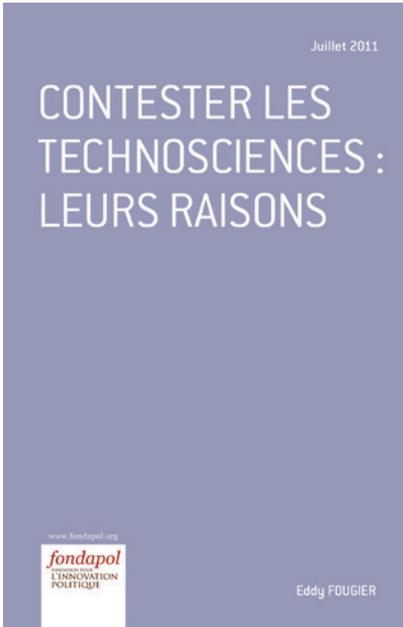
- interdire la mention des appartenances syndicales dans l'élection des membres du Comité national du CNRS ;
- exiger des institutions académiques qu'elles soient plus exigeantes sur les atteintes à l'intégrité scientifique commises par les chercheurs et qu'elles mettent systématiquement en œuvre les sanctions prévues par les règlements ;
- créer une instance d'évaluation contradictoire permettant la contestation, voire l'annulation des résultats d'une soutenance au terme d'un débat entre spécialistes sur la qualité scientifique de la thèse ;
- renforcer le contrôle du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) sur les enseignements, ainsi que sur les revues en *open edition*, en refusant leur homologation en cas de revues insuffisamment ouvertes en matière de thématiques ou d'options épistémiques, refuser la prise en compte dans les dossiers de candidatures des publications non homologuées ;
- soutenir institutionnellement l'organisation des savoirs par disciplines et limiter l'organisation par objets (*studies*) aux équipes et projets temporaires initiés par des enseignants-chercheurs ;
- réaffirmer le critère primordial de la compétence du chercheur dans la cooptation des jurys de soutenance et de recrutement ou promotion, proscrire le critère de stricte parité au profit d'une attention à une présence équilibrée (notamment par rapport à la population de référence) des membres des deux sexes ;
- abroger les articles L123-2 et L123-6 du Code de l'éducation, qui peuvent à la rigueur s'appliquer à l'éducation des élèves mais n'ont pas à être imposés aux enseignants-chercheurs, lesquels sont libres de décider des contenus de leurs enseignements et de leurs recherches ;
- mobiliser les diverses académies (sciences, médecine, sciences morales et politiques) pour qu'elles réaffirment la nécessité de l'autonomie de la science, sa distinction d'avec l'opinion et le militantisme, ainsi que l'importance de la visée d'objectivité et le rôle fondamental de la neutralité comme conditions d'exercice de la liberté académique.

## CONCLUSION

Nous venons de constater qu'il faut élargir la question de l'autonomie de la science au-delà des contraintes et menaces externes pour pouvoir mesurer l'ampleur du problème posé par les atteintes internes au monde académique lui-même. Celles-ci n'ont cessé d'augmenter dans la dernière génération en raison de la légitimation d'objectifs militants assignés à la recherche et à l'enseignement, corrélative d'une surestimation de l'opinion personnelle au détriment de la production de connaissances.

L'autonomie de la science est une conquête des Lumières, qui a subi dans l'histoire de nombreuses entorses, lesquelles ont permis d'en réaffirmer la légitimité et d'en consolider les garanties. La régression à laquelle nous assistons actuellement n'est pas inéluctable : nous pouvons, en en prenant conscience et en apportant les contre-feux nécessaires, faire en sorte que se poursuive le progrès vers l'autonomisation de la production et de la transmission des connaissances, pour le bien de tous.





# NOS PUBLICATIONS

***Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale***

Fondation pour l'innovation politique, novembre 2021, 82 pages

***2022, le risque populiste en France (vague 5)***

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié (dir.), octobre 2021, 72 pages

***Parti et Démocratie***

Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondation pour l'innovation politique et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

***Commerce illicite de cigarettes, volet II. Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enjeux financiers***

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 58 pages

***Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire***

Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 72 pages

***Les décroissants en France. Un essai de typologie***

Eddy Fougier, septembre 2021, 56 pages

***Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2021***

Fondation pour l'innovation politique, septembre 2021, 84 pages

***Les primaires électorales et les systèmes de départage des candidats à l'élection présidentielle***

Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 76 pages

***L'idéologie woke. Face au wokisme (2)***

Pierre Valentin, juillet 2021, 60 pages

***L'idéologie woke. Anatomie du wokisme (1)***

Pierre Valentin, juillet 2021, 60 pages

***Protestation électorale en 2021 ?***

***Données issues du 1<sup>er</sup> tour des élections régionales***

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élisabeth Grandjean, Katherine Hamilton, Léo Major, Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

***2022, le risque populiste en France (vague 4)***

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié (dir.), juin 2021, 64 pages

***La conversion des Européens aux valeurs de droite***

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

***Les coûts de la transition écologique***

Guillaume Bazot, mai 2021, 64 pages

***Le XXI<sup>e</sup> siècle du christianisme***

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

***Les protestants en France, une minorité active***

Jean-Paul Willaume, avril 2021, 60 pages

***L'agriculture bio et l'environnement***

Bernard Le Buanec, mars 2021, 52 pages

***Devrions-nous manger bio ?***

Léon Guéguen, mars 2021, 64 pages

**Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?**

Gil Kressmann, mars 2021, 76 pages

**Pauvreté dans le monde : une baisse menacée par la crise sanitaire**

Julien Damon, février 2021, 60 pages

**Reconquérir la biodiversité, mais laquelle ?**

Christian Lévêque, février 2021, 64 pages

**Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale**

Marco Baroni, février 2021, 96 pages

**Souveraineté économique : entre ambitions et réalités**

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 92 pages

**Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire**

Valérie Faudon, janvier 2021, 64 pages

**Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision**

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 64 pages

**Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé**

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 56 pages

**Glyphosate, le bon grain et l'ivraie**

Marcel Kuntz, novembre 2020, 72 pages

**Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite**

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 68 pages

**2022, le risque populiste en France (vagues 2 et 3)**Un indicateur de la protestation électorale  
Dominique Reynié, octobre 2020, 86 pages**Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionariat**

Frédéric Gonand, septembre 2020, 60 pages

**Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté**

Patrice Geoffron, septembre 2020, 60 pages

**Relocaliser en France avec l'Europe**

Yves Bertoncini, septembre 2020, 68 pages

**Relocaliser la production après la pandémie ?**

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 72 pages

**Qui paie ses dettes s'enrichit**

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 60 pages

**L'opinion européenne en 2019**Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères,  
septembre 2020, 212 pages**Les assureurs face au défi climatique**

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 56 pages

**Changements de paradigme**

Josef Konvitz, juillet 2020, 44 pages

**Hongkong : la seconde rétrocession**

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 84 pages

**Tsunami dans un verre d'eau****Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants**

Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

**Innovation politique 2019 (tome 2)**

Fondation pour l'innovation politique, juin 2020, 412 pages

***Innovation politique 2019 (tome 1)***  
 Fondation pour l'innovation politique, juin 2020, 400 pages

***Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion***  
 Victor Delage, juin 2020, 16 pages

***De la distanciation sociale à la distanciation intime***  
 Anne Muxel, juin 2020, 48 pages

***Covid-19 : Cartographie des émotions en France***  
 Madeleine Hamel, mai 2020, 17 pages

***Ne gaspillons pas une crise***  
 Josef Konvitz, avril 2020, 48 pages

***Retraites : leçons des réformes suédoises***  
 Kristoffer Lundberg, avril 2020, 64 pages

***Retraites : leçons des réformes belges***  
 Frank Vandembroucke, février 2020, 64 pages

***Les biotechnologies en Chine : un état des lieux***  
 Aifang Ma, février 2020, 68 pages

***Radiographie de l'antisémitisme en France***  
 AJC Paris et Fondation pour l'innovation politique, janvier 2020, 32 pages

***OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques***  
 Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 60 pages

***Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale***  
 Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 56 pages

***Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement***  
 Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 56 pages

***Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat***  
 CREC Saint-Cyr et la Fondation pour l'innovation politique, décembre 2019, 128 pages

***L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)***  
***Défendre l'économie européenne par la politique commerciale***  
 Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon,  
 novembre 2019, 76 pages

***L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)***  
***Les pratiques anticoncurrentielles étrangères***  
 Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon,  
 novembre 2019, 64 pages

***L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)***  
***Politique de concurrence et industrie européenne***  
 Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon,  
 novembre 2019, 60 pages

***Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019***  
 Fondation pour l'innovation politique, novembre 2019, 80 pages

***Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?***  
 Emmanuel Combe, octobre 2019, 68 pages

***2022, le risque populiste en France (vague 1)***  
 Un indicateur de la protestation électorale  
 Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages

***La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »***  
 Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 72 pages

**1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne**

Stéphane Courtois, septembre 2019, 76 pages

**Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Patrick Moreau, septembre 2019, 46 pages

**Campements de migrants sans-abri : comparaisons européennes et recommandations**

Julien Damon, septembre 2019, 68 pages

**Vox, la fin de l'exception espagnole**

Astrid Barrio, août 2019, 56 pages

**Élections européennes 2019. Le poids des électors comparé au poids électoral des groupes parlementaires**

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

**Allô maman bobo [2]. L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement**

Nelly Garnier, juillet 2019, 64 pages

**Allô maman bobo [1]. L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement**

Nelly Garnier, juillet 2019, 68 pages

**L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante**

Marcel Kuntz, juin 2019, 60 pages

**Démocraties sous tension**Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019, volume I, Les enjeux, 156 pages ; volume II, Les pays, 120 pages  
Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute**La longue gouvernance de Poutine**

Michel Eltchaninoff, mai 2019, 52 pages

**Politique du handicap : pour une société inclusive**

Sophie Cluzel, avril 2019, 44 pages

**Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF**

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 64 pages

**Un an de populisme italien**

Alberto Toscano, mars 2019, 56 pages

**Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste**

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 72 pages

**Une civilisation électrique [2]. Vers le réenchantement**

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

**Une civilisation électrique [1]. Un siècle de transformations**

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

**Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention**

Jacques Percebois, février 2019, 64 pages

**Vers une société post-carbone**

Patrice Geoffron, février 2019, 60 pages

**Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique**

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 48 pages

**Innovation politique 2018 [tome 2]**

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2019, 544 pages

**Innovation politique 2018 [tome 1]**

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2019, 472 pages

**L'opinion européenne en 2018**

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, janvier 2019, 176 pages

***La contestation animaliste radicale***

Eddy Fougier, janvier 2019, 56 pages

***Le numérique au secours de la santé***

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 60 pages

***Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise***

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2018, 204 pages

***Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe***

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 52 pages

***La crise orthodoxe (2). Les convulsions, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours***

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

***La crise orthodoxe (1). Les fondations, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle***

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

***La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance***

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 56 pages

***Le christianisme et la modernité européenne (2)***

***Comprendre le retour de l'institution religieuse***

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

***Le christianisme et la modernité européenne (1)***

***Récuser le déni***

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

***Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins***

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 84 pages

***L'avenir de l'hydroélectricité***

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 64 pages

***Retraites : Leçons des réformes italiennes***

Michel Martone, novembre 2018, 48 pages

***Les géants du numérique (2) : un frein à l'innovation ?***

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 84 pages

***Les géants du numérique (1) : magnats de la finance***

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 80 pages

***L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux***

Aifang Ma, novembre 2018, 60 pages

***Alternative für Deutschland : établissement électoral***

Patrick Moreau, octobre 2018, 72 pages

***Les Français jugent leur système de retraite***

Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018, 28 pages

***Migrations : la France singulière***

Didier Leschi, octobre 2018, 56 pages

***La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan***

Hugues Hourdin, octobre 2018, 52 pages

Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang

***Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...***

AJC Europe et la Fondation pour l'innovation politique, septembre 2018, 72 pages

***Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration***

Johan Martinsson, septembre 2018, 64 pages

***Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?***

Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

**Les Suédois et l'immigration [1] : fin de l'homogénéité ?**

Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

**Éthiques de l'immigration**

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 56 pages

**Les addictions chez les jeunes [14-24 ans]**

Fondation pour l'innovation politique, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

**Villes et voitures : pour une réconciliation**

Jean Coldefy, juin 2018, 60 pages

**France : combattre la pauvreté des enfants**

Julien Damon, mai 2018, 48 pages

**Que pèsent les syndicats ?**

Dominique Andolfatto, avril 2018, 56 pages

**L'élan de la francophonie : pour une ambition française [2]**

Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

**L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin [1]**

Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

**L'Italie aux urnes**

Sofia Ventura, février 2018, 44 pages

**L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous**

Serge Soudoplatoff, février 2018, 60 pages

**L'innovation à l'ère du bien commun**

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 64 pages

**Libérer l'islam de l'islamisme**

Mohamed Louizi, janvier 2018, 84 pages

**Gouverner le religieux dans un état laïc**

Thierry Rambaud, janvier 2018, 56 pages

**Innovation politique 2017 [tome 2]**

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 492 pages

**Innovation politique 2017 [tome 1]**

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 468 pages

**Une « norme intelligente » au service de la réforme**

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 44 pages

**Autriche : virage à droite**

Patrick Moreau, novembre 2017, 52 pages

**Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage**

Fayçal Hafied, novembre 2017, 76 pages

**Où va la démocratie ?**

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

**Violence antisémite en Europe 2005-2015**

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 48 pages

**Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne**

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 52 pages

**Marché du travail : pour la réforme !**

Fayçal Hafied, juillet 2017, 64 pages

**Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie**

Farid Gueham, juillet 2017, 68 pages

- Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés**  
Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 56 pages
- France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances**  
Mehdi Ghourigate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 44 pages
- Dette publique : la mesurer, la réduire**  
Jean-Marc Daniel, avril 2017, 52 pages
- Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière**  
Julien Damon, avril 2017, 52 pages
- Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle**  
Olivier Faron, avril 2017, 48 pages
- Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste : l'Europe démocratique menacée**  
Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages
- Porno addiction : nouvel enjeu de société**  
David Reynié, mars 2017, 48 pages
- Calais : miroir français de la crise migratoire européenne [2]**  
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 72 pages
- Calais : miroir français de la crise migratoire européenne [1]**  
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 56 pages
- L'actif épargne logement**  
Pierre-François Gouiffès, février 2017, 48 pages
- Réformer : quel discours pour convaincre ?**  
Christophe de Voogd, février 2017, 52 pages
- De l'assurance maladie à l'assurance santé**  
Patrick Negaret, février 2017, 48 pages
- Hôpital : libérer l'innovation**  
Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 44 pages
- Le Front national face à l'obstacle du second tour**  
Jérôme Jaffré, février 2017, 48 pages
- La République des entrepreneurs**  
Vincent Lorphelin, janvier 2017, 52 pages
- Des startups d'État à l'État plateforme**  
Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 52 pages
- Vers la souveraineté numérique**  
Farid Gueham, janvier 2017, 44 pages
- Repenser notre politique commerciale**  
Laurence Daziano, janvier 2017, 48 pages
- Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté**  
Julien Damon, décembre 2016, 40 pages
- L'Autriche des populistes**  
Patrick Moreau, novembre 2016, 72 pages
- L'Europe face aux défis du pétro-solaire**  
Albert Bressand, novembre 2016, 52 pages
- Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN**  
Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 52 pages
- Innovation politique 2016**  
Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2016, 758 pages
- Le nouveau monde de l'automobile [2] : les promesses de la mobilité électrique**  
Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 68 pages

***Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion***

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

***L'opinion européenne en 2016***

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

***L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (xx<sup>e</sup> siècle)***

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

***L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (xix<sup>e</sup> siècle)***

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

***Refonder l'audiovisuel public***

Olivier Babeau, septembre 2016, 48 pages

***La concurrence au défi du numérique***

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 48 pages

***Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité***

Vincent Tournier, juin 2016, 68 pages

***Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle***

Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 48 pages

***La blockchain, ou la confiance distribuée***

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 48 pages

***La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)***

Sylvain Boulouque, mai 2016, 56 pages

***Gouverner pour réformer : éléments de méthode***

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 64 pages

***Les zadistes (2) : la tentation de la violence***

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

***Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme***

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

***Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés***

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 52 pages

***Régionales (1) : vote FN et attentats***

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 60 pages

***Un droit pour l'innovation et la croissance***

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 52 pages

***Le lobbying : outil démocratique***

Anthony Escurat, février 2016, 44 pages

***Valeurs d'islam***

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

***Chiïtes et sunnites : paix impossible ?***

Mathieu Terrier, janvier 2016, 44 pages

***Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme***

Daniel Hurstel, décembre 2015, 44 pages

***Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels***

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 44 pages

***L'opinion européenne en 2015***

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

***La noopolitique : le pouvoir de la connaissance***

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 52 pages

***Innovation politique 2015***

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2015, 576 pages

- Good COP21, Bad COP21 [2] : une réflexion à contre-courant***  
Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages
- Good COP21, Bad COP21 [1] : le Kant européen et le Machiavel chinois***  
Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages
- PME : nouveaux modes de financement***  
Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 44 pages
- Vive l'automobilisme ! [2]. Pourquoi il faut défendre la route***  
Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 44 pages
- Vive l'automobilisme ! [1]. Les conditions d'une mobilité conviviale***  
Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 40 pages
- Crise de la conscience arabo-musulmane***  
Malik Bezouh, septembre 2015, 40 pages
- Départementales de mars 2015 [3] : le second tour***  
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages
- Départementales de mars 2015 [2] : le premier tour***  
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages
- Départementales de mars 2015 [1] : le contexte***  
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 44 pages
- Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »***  
Julien Gonzalez, juillet 2015, 44 pages
- Politique économique : l'enjeu franco-allemand***  
Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 36 pages
- Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain***  
François Bazin, juin 2015, 48 pages
- Économie de la connaissance***  
Idriss J. Aberkane, mai 2015, 48 pages
- Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique***  
Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 56 pages
- Unir pour agir : un programme pour la croissance***  
Alain Madelin, mai 2015, 52 pages
- Nouvelle entreprise et valeur humaine***  
Francis Mer, avril 2015, 32 pages
- Les transports et le financement de la mobilité***  
Yves Crozet, avril 2015, 32 pages
- Numérique et mobilité : impacts et synergies***  
Jean Coldefy, avril 2015, 36 pages
- Islam et démocratie : face à la modernité***  
Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 40 pages
- Islam et démocratie : les fondements***  
Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 40 pages
- Les femmes et l'islam : une vision réformiste***  
Asma Lamrabet, mars 2015, 48 pages
- Éducation et islam***  
Mustapha Cherif, mars 2015, 44 pages
- Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?***  
Dominique Reynié, février 2015, 4 pages
- L'islam et les valeurs de la République***  
Saad Khiari, février 2015, 44 pages

**Islam et contrat social**

Philippe Moulinet, février 2015, 44 pages

**Le soufisme : spiritualité et citoyenneté**

Bariza Khiari, février 2015, 56 pages

**L'humanisme et l'humanité en islam**

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 56 pages

**Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?**

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 40 pages

**Coran, clés de lecture**

Tareq Oubrou, janvier 2015, 44 pages

**Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité**

Éric Geoffroy, janvier 2015, 40 pages

**Mémoires à venir**

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

**La classe moyenne américaine en voie d'effritement**

Julien Damon, décembre 2014, 40 pages

**Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes**

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 56 pages

**L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages**

Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

**La politique de concurrence : un atout pour notre industrie**

Emmanuel Combe, novembre 2014, 48 pages

**Européennes 2014 [2] : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton**

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 52 pages

**Européennes 2014 [1] : la gauche en miettes**

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 40 pages

**Innovation politique 2014**

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

**Énergie-climat : pour une politique efficace**

Albert Bressand, septembre 2014, 56 pages

**L'urbanisation du monde. Une chance pour la France**

Laurence Daziano, juillet 2014, 44 pages

**Que peut-on demander à la politique monétaire ?**

Pascal Salin, mai 2014, 48 pages

**Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014**

Suzanne Baverez et Jean Sinié, mai 2014, 48 pages

**Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France**

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

**L'opinion européenne en 2014**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

**Taxer mieux, gagner plus**

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

**L'État innovant [2] : diversifier la haute administration**

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendevan, mars 2014, 44 pages

**L'État innovant [1] : renforcer les think tanks**

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendevan, mars 2014, 52 pages

**Pour un new deal fiscal**

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

- Faire cesser la mendicité avec enfants***  
Julien Damon, mars 2014, 44 pages
- Le low cost, une révolution économique et démocratique***  
Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages
- Un accès équitable aux thérapies contre le cancer***  
Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages
- Réformer le statut des enseignants***  
Luc Chatel, janvier 2014, 8 pages
- Un outil de finance sociale : les social impact bonds***  
Yan de Kerorguen, décembre 2013, 36 pages
- Pour la croissance, la débureaucratiation par la confiance***  
Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 48 pages
- Les valeurs des Franciliens***  
Guénaëlle Gault, octobre 2013, 36 pages
- Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec***  
Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 40 pages
- Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées***  
Charles Beigbeder, juillet 2013, 8 pages
- L'opinion européenne en 2013***  
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages
- La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique***  
Laurence Daziano, juillet 2013, 40 pages
- Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs***  
Albert Bressand, juillet 2013, 44 pages
- La démobilité : travailler, vivre autrement***  
Julien Damon, juin 2013, 44 pages
- Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie***  
Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 40 pages
- Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France***  
Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages
- Les classes moyennes dans les pays émergents***  
Julien Damon, avril 2013, 38 pages
- Innovation politique 2013***  
Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages
- Relancer notre industrie par les robots [2] : les stratégies***  
Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages
- Relancer notre industrie par les robots [1] : les enjeux***  
Robin Rivaton, décembre 2012, 52 pages
- La compétitivité passe aussi par la fiscalité***  
Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages
- Une autre politique monétaire pour résoudre la crise***  
Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 40 pages
- La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?***  
Aldo Cardoso, novembre 2012, 12 pages
- Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...***  
Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 40 pages

**Youth and Sustainable Development**

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

**La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité**

Francis Charhon, mai / juin 2012, 44 pages

**Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure**

Julien Damon, mai 2012, 40 pages

**Libérer le financement de l'économie**

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

**L'épargne au service du logement social**

Julie Merle, avril 2012, 40 pages

**L'opinion européenne en 2012**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

**Valeurs partagées**

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

**Les droites en Europe**

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

**Innovation politique 2012**

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages

**L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité**

Charles Feuillerade, janvier 2012, 36 pages

**Politique énergétique française (2) : les stratégies**

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 40 pages

**Politique énergétique française (1) : les enjeux**

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 48 pages

**Révolution des valeurs et mondialisation**

Luc Ferry, janvier 2012, 36 pages

**Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?**

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 36 pages

**La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser**

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 36 pages

**L'hospitalité : une éthique du soin**

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 32 pages

**12 idées pour 2012**

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages

**Les classes moyennes et le logement**

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

**Réformer la santé : trois propositions**

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 32 pages

**Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008**

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 40 pages

**La responsabilité**

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

**Le vote des classes moyennes**

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

**La compétitivité par la qualité**

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

**Les classes moyennes et le crédit**

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 32 pages

***Portrait des classes moyennes***

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

***Morale, éthique, déontologie***

Michel Maffesoli, octobre 2011, 40 pages

***Sortir du communisme, changer d'époque***

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

***L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?***

Malcolm Grimston, septembre 2011, 16 pages

***La jeunesse du monde***

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

***Pouvoir d'achat : une politique***

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages

***La liberté religieuse***

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

***Réduire notre dette publique***

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 40 pages

***Écologie et libéralisme***

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

***Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies***

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 28 pages

***Contester les technosciences : leurs raisons***

Eddy Fougier, juillet 2011, 40 pages

***Contester les technosciences : leurs réseaux***

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 36 pages

***La fraternité***

Paul Thibaud, juin 2011, 36 pages

***La transformation numérique au service de la croissance***

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 52 pages

***L'engagement***

Dominique Schnapper, juin 2011, 32 pages

***Liberté, Égalité, Fraternité***

André Glucksmann, mai 2011, 36 pages

***Quelle industrie pour la défense française ?***

Guillaume Lagane, mai 2011, 26 pages

***La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise***

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages

***La religion dans les affaires : la finance islamique***

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages

***Où en est la droite ? L'Allemagne***

Patrick Moreau, avril 2011, 56 pages

***Où en est la droite ? La Slovaquie***

Étienne Boisserie, avril 2011, 40 pages

***Qui détient la dette publique ?***

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

***Le principe de précaution dans le monde***

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 36 pages

***Comprendre le Tea Party***

Henri Hude, mars 2011, 40 pages

***Où en est la droite ? Les Pays-Bas***

Niek Pas, mars 2011, 36 pages

***Productivité agricole et qualité des eaux***

Gérard Morice, mars 2011, 44 pages

***L'Eau : du volume à la valeur***

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 32 pages

***Eau : comment traiter les micropolluants ?***

Philippe Hartemann, mars 2011, 38 pages

***Eau : défis mondiaux, perspectives françaises***

Gérard Payen, mars 2011, 62 pages

***L'irrigation pour une agriculture durable***

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 42 pages

***Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles***

Antoine Frérot, mars 2011, 32 pages

***Où en est la droite ? L'Autriche***

Patrick Moreau, février 2011, 42 pages

***La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat***

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 32 pages

***Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro***

Wolfgang Glomb, février 2011, 38 pages

***2011, la jeunesse du monde***

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

***L'opinion européenne en 2011***

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

***Administration 2.0***

Thierry Weibel, janvier 2011, 48 pages

***Où en est la droite ? La Bulgarie***

Antony Todorov, décembre 2010, 32 pages

***Le retour du tirage au sort en politique***

Gil Delannoi, décembre 2010, 38 pages

***La compétence morale du peuple***

Raymond Boudon, novembre 2010, 30 pages

***L'Académie au pays du capital***

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

***Pour une nouvelle politique agricole commune***

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

***Sécurité alimentaire : un enjeu global***

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

***Les vertus cachées du low cost aérien***

Emmanuel Combe, novembre 2010, 40 pages

***Innovation politique 2011***

Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages

***Défense : surmonter l'impasse budgétaire***

Guillaume Lagane, octobre 2010, 34 pages

***Où en est la droite ? L'Espagne***

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

***Les vertus de la concurrence***

David Sraer, septembre 2010, 44 pages

- Internet, politique et coproduction citoyenne*  
Robin Berjon, septembre 2010, 32 pages
- Où en est la droite ? La Pologne*  
Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 42 pages
- Où en est la droite ? La Suède et le Danemark*  
Jacob Christensen, juillet 2010, 44 pages
- Quel policier dans notre société ?*  
Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 28 pages
- Où en est la droite ? L'Italie*  
Sofia Ventura, juillet 2010, 36 pages
- Crise bancaire, dette publique : une vue allemande*  
Wolfgang Glomb, juillet 2010, 28 pages
- Dette publique, inquiétude publique*  
Jérôme Fourquet, juin 2010, 32 pages
- Une régulation bancaire pour une croissance durable*  
Nathalie Janson, juin 2010, 36 pages
- Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole*  
Pascal Perri, mai 2010, 32 pages
- Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?*  
Pascal Perrineau, mai 2010, 56 pages
- L'opinion européenne en 2010*  
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages
- Pays-Bas : la tentation populiste*  
Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages
- Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat*  
Pascal Perri, avril 2010, 30 pages
- Où en est la droite ? La Grande-Bretagne*  
David Hanley, avril 2010, 34 pages
- Renforcer le rôle économique des régions*  
Nicolas Bouzou, mars 2010, 30 pages
- Réduire la dette grâce à la Constitution*  
Jacques Delpla, février 2010, 54 pages
- Stratégie pour une réduction de la dette publique française*  
Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages
- Iran : une révolution civile ?*  
Nader Vahabi, novembre 2009, 19 pages
- Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre*  
Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages
- Agir pour la croissance verte*  
Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 11 pages
- L'économie allemande à la veille des législatives de 2009*  
Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 10 pages
- Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France*  
Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 32 pages
- Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après*  
Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages
- L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française*  
Lucien Jaume, juin 2009, 12 pages

***La politique européenne de développement :  
une réponse à la crise de la mondialisation ?***  
Jean-Michel Debrat, juin 2009, 12 pages

***La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :  
défense du statut, illustration du statu quo***  
Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson  
David Bonneau, mai 2009, 20 pages

***La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi***  
Élise Muir (dir.), mai 2009, 64 pages

***Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme***  
Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

***Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?  
Une question de justice sociale et un problème démocratique***  
Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

***La réforme de l'enseignement supérieur en Australie***  
Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

***Les réformes face au conflit social***  
Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

***L'opinion européenne en 2009***  
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

***Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?***  
Sondage, analyse, éléments pour le débat  
Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

***Stratégie européenne pour la croissance verte***  
Élvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 124 pages

***Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands  
sur trois priorités de la présidence française de l'UE***  
Élvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

# SOUTENEZ LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE !

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondation pour l'innovation politique les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

*Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.*

## **Vous êtes une entreprise, un organisme, une association**

Avantage fiscal :  **votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS** (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 bis du CGI).

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

## **Vous êtes un particulier**

Avantages fiscaux :  **au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable** (report possible durant 5 ans);  **au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % de vos dons versés, dans la limite de 50 000 €.**

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI. Pour un don de 5 000 €, vous pourrez déduire 3 300 € de votre IR ou 3 750 € de votre IFI.

**contact : Anne Flambert + 33 (0)1 47 53 67 09 [anne.flambert@fondapol.org](mailto:anne.flambert@fondapol.org)**





# DÉFENDRE L'AUTONOMIE DU SAVOIR

Par *Nathalie Heinich*

La science ne peut se développer sans respect de son autonomie, c'est-à-dire sans indépendance par rapport à des pouvoirs extérieurs et sans conscience de la spécificité de ses enjeux et de son fonctionnement. Or cette autonomie tend à être de plus en plus menacée, non seulement par des pressions provenant du monde social (notamment économique) mais aussi, de l'intérieur, par la pénétration d'idéologies cultivant la porosité des frontières entre le savoir et l'opinion, entre la vérité scientifique et la croyance, ainsi qu'entre la conviction politique et la mission de production et de transmission des connaissances. La présente note propose un rappel des principes et des garanties qui fondent l'autonomie de la science, un état des lieux du mouvement régressif qui l'affecte et, pour finir, quelques propositions pour y remédier, de façon à préserver ce bien commun qu'est le savoir.

Les médias

*fondapol.tv*

**ANTHROPO  
TECHNIE**  
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ

Les données en open data

data.fondapol



Le site internet

**fondapol.org**



978 2 36408 266 3

ISBN : 978-2-36408-266-3

5€